

JANVIER 2024



L'ANNÉE A CHANGÉ... PAS NOTRE VOLONTÉ DE VOUS DÉFENDRE !

Edito de Caroline Charruyer,
Secrétaire Générale

Même si le premier mois de l'année est aujourd'hui terminé il est encore temps d'exprimer des vœux. Ainsi toute l'équipe de la **FA-FPT** Nouvelle-Aquitaine vous souhaite le meilleur pour cette année 2024. Une année déjà lourde de menaces de changements dévastateurs pour le statut des agents publics, si on en juge par la conférence de presse du Président de la République le 16 janvier dernier...

Côté salaires, le ou la futur.e ministre de la Fonction publique a déjà sa feuille de route, et la réévaluation du point d'indice n'en fait pas partie ! La **FA-FPT** et les autres organisations syndicales représentatives vous appellent donc d'ores et déjà à vous mobiliser pour la défense du pouvoir d'achat des agents publics, le mardi 19 mars prochain.

Concernant le dialogue social régional, nous serons vigilants sur le sujet de l'expertise. Le sujet est enfin en cours de discussion mais reste à savoir si nous parviendrons à aboutir à un accord acceptable et juste ! Nous serons également très attentifs à la prise en compte des besoins des agents en termes d'accompagnement au reclassement, besoins grandissants face au prolongement de la durée de travail qu'a engendré le report de l'âge de la retraite.

Enfin, vous l'aurez compris, les sujets appelant notre vigilance ne manquent pas en 2024... mais la **FA-FPT** sera toujours là !

AU SOMMAIRE :

Page 1 :

- L'édito et la p'tite info du mois

Page 2 :

- Retour sur le Comité Social Territorial du 25 janvier

Page 3 :

- Le ministère de la Fonction Publique perdu de vue

Page 4-5 :

- Horaires des agents d'accueil lycées : nous irons jusqu'au bout pour de vraies avancées !
- La sécurité de nos locaux à nouveau au centre des préoccupations
- Les Experts : Nouvelle-Aquitaine
- Forfait mobilité durable : une nouvelle évolution

Page 6 :

- Les changements pour les agents publics depuis le 1er janvier

La p'tite info du mois :

Les grilles indiciaires ont toutes été mises à jour à compter du 1er janvier dernier pour intégrer les 5 points d'indice supplémentaires prévu dans les mesures salariales annoncées en juin 2023.

Consultez les sur le site de la [FA-FPT Nouvelle-Aquitaine](#)

RETOUR SUR LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 25 JANVIER

Pour ce 1er Comité Social Territorial de l'année 2024, la **FA-FPT** et d'autres organisations syndicales ont tenu en premier lieu à saluer le départ à la retraite de notre collègue Corinne Garmendia, qui à la DRH, a eu la lourde tâche d'animer le dialogue social depuis la fusion (et bien avant !) et qui a traversé avec nous toutes les péripéties de la fusion, entre préparation des instances et organisation des élections professionnelles. La **FA-FPT** tenait, à l'occasion de ce départ, à rendre hommage à l'action de Corinne et de ses équipes. Nous savons bien qu'il n'est pas facile de se trouver au quotidien au croisement des justes revendications portées par les organisations représentatives du personnel régional, et des choix arrêtés par la collectivité. La suite de ce CST en a d'ailleurs apporté une nouvelle preuve !



En introduction de ce CST, plusieurs déclarations préalables (dont la nôtre) ont rappelé qu'en ce début 2024 de nombreux sujets brûlants appelaient des réponses, qu'il s'agisse de questions de locaux (puisque après le bâtiment G de Limoges c'est celui de la rue Lecoq de Bordeaux qui va être libéré, dans des conditions qu'on espère différentes), de pouvoir d'achat (on n'a toujours pas ré-examiné l'IFSE, par exemple), ou encore de postes "gelés" dans les services. La **FA-FPT** a fait porter son intervention sur 2 points essentiels. D'abord, nous avons rappelé la nécessité de confirmer par écrit les pistes évoquées par les élus le 10 janvier dernier pour sortir du système des "horaires d'équivalence" des agents d'accueil des lycées (voir page 4). Ensuite, vos représentants **FA-FPT** ont interpellé la Région sur le fait qu'elle avait récemment fait adopter par les élus régionaux un dispositif différent de celui sur lequel l'avis du CST avait été recueilli, il s'agit de la base de référence de l'évolution de sa participation à la PSC.

Les débats principaux ont porté sur le dossier de l'harmonisation des tarifs de restauration dans les lycées, qui était le 1er dossier présenté pour avis. Tous les représentants du personnel ont déploré que ce dossier ait été communiqué aux représentants du personnel moins de 48 heures avant la réunion du CST, bien loin du délai réglementaire des 8 jours (ou de celui de 15 prévu par la Région elle-même). Ce n'était pas pour la **FA-FPT** une bête histoire de règle : il en va de notre capacité à exercer le mandat que vous nous avez confié en 2022. Sur des dossiers comme celui-là, qui sont assez techniques, on ne peut pas se contenter d'une lecture superficielle. Nous avons besoin, pour défendre vos intérêts, d'analyser ce qui nous est transmis, ce qui implique d'y consacrer de l'énergie et du temps. L'énergie, pas de problème on en a à revendre quand il s'agit de vous défendre, mais si on nous carotte le temps, impossible d'aller au fond des choses. C'est donc unanimement que les représentants du personnel ont demandé - et obtenu - le report du dossier à février. Rendez-vous le 8 février pour en discuter !

Le 2ème dossier présenté pour avis était le bilan du plan "égalité professionnelle" de la Région. La **FA-FPT** a fait plusieurs remarques sur le document, pointant notamment nos interrogations quant aux suites données aux signalements en cas de violence ou de harcèlement (point qui semble d'ailleurs interroger l'ensemble des représentants, qui ont alerté la Région sur le fait que le signalement en lui-même ne constituait pas une réponse). A nouveau nous avons pointé que l'accès des femmes aux postes d'encadrement dans les lycées serait plus facile si la Région décorrélait l'encadrement avec l'exercice des missions de maintenance, où les femmes sont très peu représentées. D'une manière générale, nous avons demandé que les encadrants (siège ou lycées) de la Région soient réellement formés sur les enjeux d'égalité, et pas seulement sensibilisés. Souvent les managers peuvent en effet se sentir désarmés face aux obligations, au cadre réglementaire, aux ressources qui peuvent être mobilisées. Au final, nous avons voté pour ce rapport.

Le 3ème dossier présenté portait sur la constitution de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports, qui va prendre le relais de la Région pour la gestion des rames de TER. Ce transfert de compétence nous étant présenté comme n'ayant aucun impact en termes de postes pour les agents de la Direction des Transports Ferroviaires, vos représentants **FA-FPT** se sont abstenus. Nous resterons cependant attentifs aux éventuels effets sur les missions.



Ce qu'en dit la FA-FPT : " Nous saluons le travail de nos interlocuteurs - qui n'en manqueront d'ailleurs pas au vu des dossiers que nous comptons bien voir engager en 2024 ! "

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE PERDU DE VUE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, on n'en finit plus de s'inquiéter. On est à deux doigts de coller des affiches et de demander qu'on active le dispositif "Alerte Enlèvement". Aperçu pour la dernière fois le 9 janvier aux environs de l'Hôtel Matignon, de sinistre réputation, Stanislas Guérini n'a pas reparu depuis. Porté disparu avec tout son ministère ! Les probables ravisseurs ont déclaré qu'on ne serait fixé sur le sort de l'institution que le 30 janvier ; soit Stan restait ministre en chef, soit il mangeait son chapeau et acceptait de n'être "que" Ministre Délégué.

Au 26 janvier ça sent le roussi : on n'a pas arrêté de nous vendre l'idée d'un gouvernement resserré, "façon XV de France", or on a déjà 15 ministres nommés. Comme quoi la forme de gouvernement dans ce pays dépend désormais des événements qui font le buzz. Une chance que ce ne soit pas le Mondial de Foot que la France ait accueilli l'an dernier, on nous aurait rabâché qu'il fallait un gouvernement resserré de 11 ministres façon "Les Bleus" et il y aurait foule sur le banc de touche.

Au moment où vous lirez cette lettre d'information, on en saura sans doute plus long sur le sort du Dr Stan et de ses troupiers. Pas grave : le Président de la République a annoncé qu'avec ou sans Stan, le gouvernement allait lancer une "réforme de la Fonction Publique". Oh-oh. Et même une "grande réforme". Oh misère. En fait, une "réforme *historique*". Par Jupiter ! Tous aux abris, le ciel va nous (re)tomber sur la tête ! On n'est pas pour l'immobilisme, mais on a bien vu que chacune des réformes de ces dernières années (retraites, immigration...) a laissé le pays plus cabossé, plus divisé, et plus en colère que jamais. La réforme comme arme de destruction massive, en somme. Un peu comme si le décorateur d'intérieur passait tout votre salon à la masse en vous expliquant que ça améliore le *feng-shui* de la maison.

La grosse affaire de Stan avant sa disparition, c'était de "remettre à plat les carrières et les salaires". Dit comme ça, on ne va pas nier qu'il y a du boulot. Certaines grilles indiciaires surnagent tout juste par rapport au niveau du SMIC, l'inflation cumulée sur 20 ans a rongé une bonne part de pouvoir d'achat, et après des décennies de fonctionnaire-bashing et de réduction des moyens, c'est curieux mais le service public attire beaucoup moins alors qu'il y a urgence à remplacer les départs. Donc, oui, il y a matière à remise à plat... si on veut s'y prendre sérieusement. Mais le veut-on, à Elysée-sur-Matignon ? Rien n'est moins sûr ! D'abord, la gouvernance jupitérienne préfère toujours jeter d'en haut la foudre sur les simples mortels plutôt que de descendre de l'Olympe travailler avec eux. Ensuite, tout indique que le prisme comptable continue de dicter sa loi alors que plancher sur les carrières et les salaires suppose d'y mettre des moyens.

Le peu que l'on sait de la "réforme historique" pour l'instant, c'est qu'elle tournera autour du "mérite", notion assez vague et surtout subjective. Le mérite pèserait plus lourd sur la rémunération, mais aussi sur l'avancement, au détriment de l'ancienneté. Côté salaire, on ne sent pas le gouvernement (ou les employeurs publics) très pressés de mieux payer les agents publics, même très méritants. Attendons-nous plutôt à une mise en concurrence accrue entre les agents, au nom de la performance... Peut-être que la réforme portera plus sur la piste de l'avancement, qui a l'avantage de ne rien coûter *a priori*, et pourrait même générer des économies si le déroulement des carrières individuelles, de la prise d'échelon à l'avancement de grade, se faisait à l'avenir davantage au gré de l'employeur. Une certitude : celles et ceux qui (comme nous) dénonceront les dangers du "tout-au-mérite" seront (vous verrez) aussitôt accusés.e.s par les joueurs de pipeau du pouvoir de vouloir protéger l'incompétence et récompenser la fainéantise.

Avant son départ, l'ex-futur Ministre Stan disait qu'il fallait "*mieux rémunérer ceux qui se décarcassent pour assurer nos services publics*". Quelle excellente idée, Stan ! On en a une pas mal pour toi, nous aussi : et si on rémunérait *moins* ceux qui les démantèlent, ces services publics ? Toute ressemblance avec des gouvernements présents passés ou à venir serait, comme on dit, totalement fortuite...



Ce que dit la FA-FPT : "Moins de règles communes, plus de "mérite" individuel : nos carrières seront-elles demain à la tête du client ?"

L'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...



Horaires des agents d'accueil lycées : nous irons jusqu'au bout pour de vraies avancées !

C'est un combat que la FA-FPT a mené et gagné dans les Yvelines voici 9 ans, et que nous comptons bien faire aboutir en Nouvelle-Aquitaine cette année : **ramener les heures de travail de nos collègues en poste d'accueil dans les lycées à la durée légale du travail**, c'est à dire 1607 heures, et en finir avec les 116 heures "d'équivalence" qui leur sont aujourd'hui imposées par la collectivité.

Ces 116 heures font partie d'un vieil héritage, celui de l'Education Nationale, remontant au temps où l'agent d'accueil était le "concierge" du lycée, vivant sur le pas de la loge d'accueil. Autant dire que ça remonte à loin. Mais le temps a passé, et les arguments sur lesquels reposaient ces 116 heures ont bien mal vieilli : les postes d'accueil (en lycée comme aux sièges) n'offrent pas de temps libre, les missions et responsabilités des agents sont montées en flèche, le lien logement-heures d'équivalence ne tient pas, et la durée maximale légale de travail hebdomadaire ne permettent pas le maintien de ce volume d'heures à faire en plus. Certaines collectivités l'ont compris dès le transfert des personnels des EPLE en 2007, d'autres ont été convaincues ensuite, et d'autres encore ont eu besoin d'être "éclairées" par des décisions de justice.

Vos représentants FA-FPT, qui bataillent sur ce sujet depuis des années, ont engagé toutes les démarches nécessaires auprès de la collectivité pour qu'enfin les choses changent. Nos arguments ne peuvent plus, aujourd'hui, être ignorés. Ils sont désormais discutés sur le fond. Nous allons nous battre encore pour qu'ils finissent par être pleinement entendus au cours des prochains mois. **C'est cela, le combat syndical : agir encore, encore et encore pour convaincre et faire durablement changer les choses !**

La sécurité de nos locaux à nouveau au centre des préoccupations

En à peine plus d'une semaine, la question de la sécurité des agents et des usagers au sein des locaux régionaux s'est posée à au moins 3 reprises. A Bordeaux, nos collègues ont, comme l'an dernier, eu à faire face à des intrusions Tour Cristal intervenant soit par la porte principale, soit par le parking, heureusement sans que ces incidents ne se soient traduits par des agressions. Dans 2 de nos lycées, en revanche, il a directement été attenté à la sécurité des élèves, des enseignants et du personnel technique et administratif dans le cadre d'intrusions qui ont été suivies d'agressions physiques et violentes lorsque des enseignants ont voulu rétablir l'ordre. A quelques mois de la tragédie d'Arras, ces épisodes interrogent gravement sur les conditions de sécurité de nos locaux.



Pour la Tour Cristal, qui a déjà été "visitée" à plusieurs reprises et où des vols consécutifs à des intrusions sont déjà intervenus, la question est celle du gardiennage. Compte tenu de sa situation et de ses accès, ce bâtiment inquiète aujourd'hui certains.e.s collègues qui y travaillent, particulièrement en fin d'après-midi ou lorsque, entre télétravail, réunions et déplacements, ces collègues s'y sentent isolés. Nous posons la question : n'est-il pas temps d'envisager d'inclure ce bâtiment dans le périmètre de la prestation de surveillance/gardiennage assurée pour la Maison de la Région ou Croix des Fontaines ? La présence d'un vigile pourrait avoir un effet dissuasif, et rassurer celles et ceux qui se retrouvent parfois en situation de travailleur isolé dans ce bâtiment. Côté lycée, les enjeux sont multiples. Outre le renforcement de la périmétrie des établissements et celui des alarmes, prévu dans le cadre des PPI, ces incidents mettent en lumière les risques accrus qui pèsent sur nos collègues.



Ce qu'en dit la FA-FPT : " Lycées, antennes ou sièges : la sécurité des locaux régionaux, c'est celle des agents comme de tous les usagers ! "

L'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...



Les Experts : Nouvelle-Aquitaine

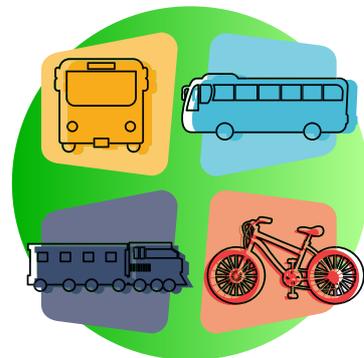
Comme vous le savez, la collectivité a engagé avec les organisations syndicales un travail autour de la reconnaissance de l'expertise dans les carrières des agents. Ce travail était nécessaire, puisqu'il était prévu dans les Lignes de Gestion que sur certains grades la promotion se ferait sur la base de l'expertise. Faute d'avoir engagé la réflexion l'an dernier, toutes les promotions possibles n'ont pu être faites l'an dernier. Il y avait donc urgence à avancer sur la question de qui est expert et de comment on le devient.

Pour la FA-FPT, la reconnaissance de l'expertise doit être ouverte au plus grand nombre - nous écartons l'idée qu'il y aurait à la Région une poignée de métiers "à expertise", tandis que les autres métiers seraient basiques. Pour élargir le champ de l'expertise, nous raisonnons plus en termes de "missions" que de métiers, car en raison des connaissances qu'elles nécessitent, et du besoin de renouveler périodiquement les compétences et les savoirs, de nombreuses fonctions reposent sur l'expertise de celles et ceux qui les exercent : les missions des techniciens informatiques, des cuisiniers, des ingénieurs qui pilotent les opérations immobilières n'en sont que quelques exemples, car on peut aller plus loin. Nous voulons qu'on reconnaisse l'expertise des agents qui font les choses, en plus de celle des agents qui les prescrivent.

L'approche purement métier reviendrait à considérer que la fiche de poste suffit à fabriquer un expert (ou à nier toute expertise à un agent). Pour nous cela ne peut pas fonctionner ainsi : dans chaque métier, les tâches effectuées, l'expérience acquise, et les formations suivies peuvent ouvrir la voie à l'expertise.

Forfait mobilité durable : une nouvelle évolution

Le forfait mobilité durable a été créé en mai 2020 pour inciter les salariés du secteur privé et les agents publics à faire leurs trajets domicile/travail en utilisant des moyens de transport les plus doux possibles pour l'environnement : vélos personnels, électriques ou mécaniques, covoiturage, scooters et trottinettes (électriques ou non), transports en commun (en dehors des frais d'abonnement), et tout autre service de mobilité partagée. Les conditions d'attribution et les montants plafond ont déjà évolué plusieurs fois, notamment lorsque le gouvernement a voulu le considérer comme une mesure de pouvoir d'achat (pour la FA-FPT, trop peu d'agents publics en bénéficient pour qu'on puisse la considérer ainsi).



La dernière évolution présentée au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 24 janvier dernier porte sur l'extension du bénéfice de ce forfait aux agents utilisant des transports collectifs gratuits. La FA-FPT s'est bien évidemment prononcée en faveur du projet de décret d'application de cette évolution. Sa publication ne devrait pas tarder, car cette mesure doit s'appliquer à compter du 1er janvier 2024. Les agents concernés pourront donc en bénéficier au titre de l'année 2023 en faisant leur déclaration avant le 31 mai 2024. La DGCL a répondu à la question de la FA-FPT que l'obligation de nouvelle délibération, pour les collectivités ayant déjà mis en place ce forfait (et c'est le cas pour la région), serait à vérifier au cas par cas (selon la rédaction de la délibération d'origine). **Vous pouvez compter sur nous pour vérifier cela dès que le décret sera publié !**

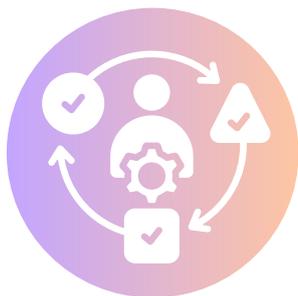
Enfin, si elle salue cette avancée, la FA-FPT n'oublie pas que le plafond de ce forfait pour les agents publics reste encore inférieur de 50% à celui des salariés du secteur privé !



Ce qu'en dit la FA-FPT : "Il faut travailler sur le cheminement qui mène de l'expérience à l'expertise pour la valorisation des deux."

Ça vous concerne, la FA-FPT vous informe !

Les changements pour les agents publics depuis le 1er janvier



Chaque nouvelle année arrive avec son lot de changements et 2024 n'échappe pas à la règle. Nous vous proposons un tour d'actualité afin de mieux vous informer sur quelques « bonnes » et « mauvaises nouvelles » qui s'appliquent depuis le 1er janvier dernier:

- **Point d'indice** : le deuxième volet de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre en vigueur avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents.

Cette évolution était intégrée dans les mesures en faveur du pouvoir d'achat annoncées en juin 2023.

Pour la **FA-FPT**, les mesures annoncées en juin 2023 destinées, pour le gouvernement, à couvrir la compensation de la perte du pouvoir d'achat des agents publics pour 2023/2024 sont TRÈS largement insuffisantes. Mais l'absence de mesures générales d'augmentation des rémunérations pour 2024, dans un contexte de continuité d'évolution élevée de l'inflation, reste inacceptable, et c'est pourquoi nous nous sommes joints à l'appel à la mobilisation de l'intersyndicale Fonction Publique pour le 19 mars prochain.

- **Compte épargne-temps** : L'arrêté du 24 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) entre en vigueur le 1^{er} janvier. Il augmente le plafond de jours pouvant être sanctuarisés (60 jours à 70 jours).

Même si elle s'applique à tous, la **FA-FPT** n'oublie pas que cette disposition n'a été créée que pour pallier au surcroît d'activité que vont engendrer les Jeux Olympiques 2024.

- **Promotion interne** : Les règles de promotion interne changent au 1^{er} janvier. Alors qu'il fallait 3 recrutements extérieurs pour 1 promotion interne, désormais seuls 2 recrutements seront nécessaires pour promouvoir un agent déjà en poste dans la collectivité. De plus, la durée requise avant d'appliquer la clause de sauvegarde permettant une promotion interne sans avoir atteint le nombre de recrutements nécessaires passe de 4 ans à 2 ans. Enfin, le nombre d'inscriptions possibles sur la liste d'aptitude peut désormais être calculé en appliquant la proportion de 8% (au lieu de 5% précédemment) de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois considéré au sein de la collectivité.

Il y a là des progrès, qui ont été négociés de haute lutte. C'est pourquoi, même si la **FA-FPT** continuera à demander l'instauration du « 1 pour 1 » pour les promotions, nos représentants qui participaient à ce CSFPT se sont prononcés favorablement sur ces évolutions.

VOUS VOULEZ CONTACTER, ALERTER, OU REJOINDRE LA FA-FPT ?



05 49 38 49 20



Site Internet: fafpt-na.fr



fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr



Intranet :
[instances représentatives/ page FA-FPT](#)



[SA.FAFPT Nouvelle-Aquitaine](#)



FA-FPT Nouvelle-Aquitaine
15, rue de l'Ancienne Comédie 86000 Poitiers